

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angie Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 046085

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1177 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : 202753
 Nom & Prénom : AITTOU Fattouma
 Date de naissance : 1952
 Adresse : Alia 2 oulfa Casablanca
 Tél. 05 22 9052 62 Total des frais engagés : 2000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/02/2021
 Nom et prénom du malade : M^{me} AITTOU FATTOUNA Age:
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Insuffisance rénale
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 19 / 4 / 2021
 Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

DATE: 23/02/2024

M^{re} AÏJJOU FATTOUMA

Injection sclérotisante
microscleser

Dr BENJELLOUN Hamza
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire
Angiologue et Phlébologue
INPE - 091173252
I.C.E. - 001948308000045

DATE : 28/02/24

Mr AITJOU FATTOUM

Injection sclérotisante

microscopique

Dr BENJELLOUN Hamza
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire
Angiologue et Phlébologue
INPE : 091173252
I.C.E : 001948308000045

DR. BENJELLOUN HAMZA
CHIRURGIEN VASCULAIRE ET ENDOVASCULAIRE
ANGIOLOGUE ET PHLEBOLOGUE
ANGLE TRIKJIDIDA-AV ABDERRAHIMBOUABID
GREEN OFFICE, IMM N°62 3ÉME ÉTAGE-CASA
Tél : 05.22.98.28.44
Email : drhbenjelloun@gmail.com

Facture N°: 13013

Date : 28/02/2024
Bénéficiaire : Mme Aijjou Fattouma
Mme AIJJOU FATTOUMA

Tél: 0620642917/0522905262
Email:
Adresse:

Code	Description	Quantité	Prix	Sous-total
Visite du 28/02/2024				
MS	microsclérose	1	1 000,00	1 000,00
Visite du 23/02/2024				
MS	microsclérose	1	1 000,00	1 000,00
			Total	2 000,00

Arrêté le présent document à la somme de :
deux mille dirham(s)

Dr BENJELLOUN Hamza
Chirurgien Vasculaire et Endovascularaire
Angiologue et Phlébologue
INPE: 00173252
-E: 001948308000045

23/02/2024

COMPTE RENDU OPERATOIRE

INFORMATIONS PATIENT :

Nom : AIJJOU

Prénom : FATTOUMA

Chirurgien : Dr. H. BENJELLOUN

Acte : Ablation chimique des varicosités de cuisses et jambes

CRO :

- DD et DV
- Séance microsclérose : Sclérose des varices attenantes à la mousse Aetoxisclérol 0.5%

Dr BENJELLOUN Hamza
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire
Angiologue et Phlébologue
INPE : 0911152045
I.C.E : 0019483080

Dr H. BENJELLOUN

28/02/2024

COMPTE RENDU OPERATOIRE

INFORMATIONS PATIENT :

Nom : AIJJOU

Prénom : FATTOUMA

Chirurgien : Dr. H. BENJELLOUN

Acte : Ablation chimique des varicosités de cuisses et jambes

CRO :

- DD et DV
- Séance microsclérose : Sclérose des varices attenantes à la mousse
Aetoxisclérol 0.5%

Dr BENJELLOUN Hamza
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire
Angiologue et Phlébologue
CNPE : 191173252
I.C.E. : 00192408000043

Dr. H. BENJELLOUN